



Par Stéphane SIRIANNI, Responsable National du secteur enfants et jeunes à l'UFCV

L'inclusion, un besoin identifié par différents acteurs

Le constat de départ s'est appuyé sur le besoin identifié pour le départ en ACM des enfants en situation de handi-cap. En effet, celui-ci connaît des difficultés pour organiser l'accueil d'une manière satisfaisante pour les enfants, les parents et les organisateurs.

Ce constat a été partagé par différents acteurs : Associations de familles qui ont un enfant en situation de handicap (Autisme 31 par exemple): quelle structure pour accueillir mon enfant, dans quelles conditions et à quel coût ? Organismes d'ACM: comment accueillir un enfant lorsqu'on ne connaît pas le handicap ? Quels sont les moyens à déployer ? Etat (DDCS), les CAF de la région et les collectivités locales: objectifs identifiés à travers les orientations générales...

Des moyens mis en oeuvre de 2010 à aujourd'hui

En 2010, ont été mis en place: Un coordonnateur à temps plein pour gérer l'accueil et l'accompagnement des familles, l'élaboration d'outils de formation des équipes d'animation, l'animation d'un co-mité de pilotage avec tous les acteurs. Le soutien financier et pédagogique important des CAF et de la DDCS. La mise en place d'outils d'accompagnement: kit pédagogique, modules de formations...

Aujourd'hui, le soutien de la CAF se renforce pour faire évoluer les systèmes d'informations (création d'un site internet...). De même, il s'est exercé un rapprochement avec l'Opération premier départ en vacances de la région Midi-Pyrénées, pilotée par l'UNAT. Cela a permis de renforcer le départ d'enfants en situation de handicap au sein de ce dispositif.

Des résultats encourageant pour l'accueil des enfants en situation de handicap

Les objectifs ont été atteints en grande partie. Le nombre d'enfants accueillis est en augmentation régulière d'année en année même si le type d'accueil évolue. Cela montre que les équipes sont de plus en plus prêtes à l'accueil de par leur formation.

L'objectif d'incitation vers les collectivités locales à mettre en oeuvre une "politique handicap" se transforme progressivement en un accompagnement des élus et des techniciens.

Pour aller plus loin:

Le site du SIAM: www.siam31.fr